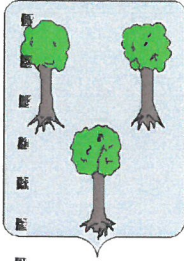


2020 - 003

République Française



COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la
convocation :
21 janvier 2020

Séance du 28/01/2020

Membres en
exercice :
11

L'an deux mille vingt et le vingt-huit janvier, à 14 heures 30, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :
8

Présents : Jean Paul DEORSOLA, Victor RANCHIN, Dominique PIGANEAU, Dominique ARCIDIACONO, Nancy BOHAIN, Élisabeth COUTEL-MACHET, Christian MICHEL, Philippe SERRES

Votants :
9

Représentés : Maria-Anna BARISONE

Excusés : Alain BREMOND, Stéphane NICOLLET

Absents :

Secrétaire de séance : Nancy BOHAIN

Délibération n°D_2020_002

Marché de travaux : construction d'une salle annexe / Honoraires de l'architecte

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre du marché de construction de la salle annexe, il convient de signer un avenant avec le cabinet R+4 Architectes concernant le montant de ses honoraires, conformément à l'article 8.3 du CCAP.

Afin de minimiser l'écart avec le montant du marché estimatif initial, R+4 Architectes propose de baser ses honoraires sur un montant de travaux de 260 000.00€ HT soit un forfait de 28 600.00€ HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un avenant avec le cabinet R+4 Architectes, sur la base d'un montant total de travaux de 260 000.00€ HT,
- **DIT** que le montant des honoraires s'élève à 11% de 260 000.00€ HT, soit à 28 600.00€ HT

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul DEORSOLA

